

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.11.121.B

**Création de
branchements
individuels
d'assainissement sur
collecteurs existants
lot n°2 - avenant n° 1**

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 novembre 2009**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE

CREATION DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT SUR COLLECTEURS EXISTANTS LOT N°2 - AVENANT N° 1

Par délibération n°268 du 29 septembre 2005 le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative à la création et au renouvellement de branchements individuels d'eau potable et à la création de branchements individuels d'eaux usées sur collecteurs existants (2 lots),

Le marché a été conclu le 26 décembre 2005 avec le groupement GRAMMATICO TP (mandataire) / SOGEA ATLANTIQUE / SN ACTP

Dans le cadre d'une opération de réorganisation interne au sein de la direction opérationnelle Grand Ouest du groupe VINCI CONSTRUCTION France, l'intégralité du patrimoine de la SN ACTP a été transmis le 25 septembre 2009 à SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE, associé unique, et a pris effet au 30 octobre 2009.

L'avenant n°1 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 2 « création de branchements individuels d'eaux usées sur collecteurs existants» confié au groupement GRAMMATICO TP / SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
23 novembre 2009	23 novembre 2009